REÇU EN PREFECTURE
le 19/11/2024
Application agréée E-legalite.com
99_AR-091-219104213-20241118-AM240925_JU

Ville de
MONTGERON

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
CODE POSTAL 91230

24 / 0925

ARRÊTÉ DU MAIRE

ABROGATION DE L'ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE A M. François DUROVRAY

Le Maire de la commune de MONTGERON,
Conseillère régionale d'Ile de France,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2122-18,

Vu la délibération du Conseil municipal du 26 mai 2020 relative à l'élection du Maire,

Vu la délibération du Conseil municipal du 26 mai 2020 relative à l'élection des Adjoints au Maire,

Vu l'arrêté n°20/0730 du 28 mai 2020 portant délégation de fonctions et de signature à M. François DUROVRAY,

Considérant la démission de M. François DUROVRAY de son poste d'Adjoint au Maire,

Considérant l'acceptation de Madame la Préfète de l'Essonne par courrier en date du 15 novembre 2024 de la démission de Monsieur François DUROVRAY de son poste de 1er Adjoint au Maire,

Considérant la volonté de M. François DUROVRAY de rester Conseiller municipal sans délégation,

ARRÊTE

Article 1er : L'arrêté n°20/0730 du 28 mai 2020 est abrogé.

Article 2 : Le Directeur Général des Services ou la Directrice Générale Adjointe des Services est chargé(e) de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Madame la Préfète de l'Essonne et notifié à l'intéressé.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Fait à MONTGERON, le 18 NOV. 2024

Sylvie CARILLON
Maire de Montgeron
Conseillère régionale d'Ile-de-France

Publication sous forme électronique sur montgeron.fr